

**POUR  
L'AVENIR  
DE NOTRE  
SECTEUR :**  
LE PÔLE PUBLIC  
DE L'ÉNERGIE



# POUR L'AVENIR DE NOTRE SECTEUR : LE PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

## ► La solution ? Le pôle public de l'énergie !

- Qu'est-ce que le pôle public de l'énergie ?
- Pourquoi créer le pôle public de l'énergie ?
- Et concrètement, comment cela se passera ?
- Quelles sont les étapes du pôle public de l'énergie ?

## De nouvelles nationalisations pour le service public

**Le secteur de l'énergie doit faire face à de nombreux défis.** Les conséquences désastreuses de la libéralisation et de la déréglementation émaillent le quotidien de salariés de plus en plus précarisés.

Pourtant, **un autre modèle est possible.** Un modèle qui, non seulement améliorerait considérablement le statut de l'énergéticien mais répondrait aussi aux enjeux environnementaux, comme sociétaux, notamment en matière d'emploi, de réindustrialisation, de recherche, etc.

En effet, **le pôle public de l'énergie**, proposé par la FNME-CGT, non seulement **luttera contre les dérives de l'ouverture du marché**, mais offrira également à notre secteur **un nouveau souffle**, tandis que les salariés, usagers et élus interviendront directement dans les orientations stratégiques de la politique énergétique et industrielle.

Du local au national, la maîtrise publique de l'énergie, son appropriation sociale et la démocratisation de sa gestion permettront à un nouveau modèle de société de s'épanouir, tant les choix énergétiques pèsent fortement sur les enjeux sociétaux.

## **LA SOLUTION ? LE PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE !**

À l'encontre de ce qui est présenté par les gouvernements successifs comme inévitable, la FNME-CGT propose un projet mobilisateur et pertinent pour notre secteur, ses salariés et ses entreprises, le pôle public de l'énergie.

### **En savoir +**

1 Fiche 2 Vidéo 3 Autre document

1



Vidéo  
*Pôle public  
de l'énergie*

2



Vidéo  
*Interview de syndiqués  
« Les 70 ans, ça vous  
évoque quoi ? »*

3



Fiche militante n° 7  
*Sous-traitance*

## **QU'EST-CE QUE LE PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE ? 1**

Nouveau type de nationalisation du XXI<sup>e</sup> siècle, le pôle public de l'énergie apporte des réponses concrètes et convaincantes aux bouleversements que traverse le secteur de l'énergie. En combinant maîtrise publique, critères de gestion profondément modifiés et démocratisation des processus de décision, il offre une alternative aux dérives actuelles et consolide emplois, formations et savoir-faire tout en faisant évoluer le statut de l'énergéticien vers un nouveau statut du travailleur salarié, synonyme de progrès social.

## **POURQUOI CRÉER LE PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE ?**

- **Afin de mettre en œuvre une vraie politique énergétique durable**, avec ses objectifs de cohérence énergétique, d'aménagement du territoire et de respect de l'environnement, le pôle public de l'énergie fait ainsi face aux grands défis écologiques contemporains.
- **Pour un droit à l'énergie pour tous et la garantie d'un service public de qualité pour les usagers**, 2 avec une attention portée aux notions de solidarité énergétique et de péréquation tarifaire, il permet de répondre aux besoins de chacun sur l'ensemble du territoire, tout en anticipant la demande et en sécurisant les approvisionnements.
- **Dans le but de donner aux salariés, aux citoyens et aux élus de nouveaux droits**, 3 grâce auxquels ils pèseront sur les choix économiques et sociaux des entreprises de la filière. Les salariés interviendront directement dans la gestion de leur entreprise, au moyen d'un droit de veto et d'intervention. La réappropriation publique du secteur reviendra sur la libéralisation pour lui préférer la maîtrise économique, ainsi que le progrès social et la démocratisation participative, en vue de transformer la société grâce à de nouvelles nationalisations.
- **Afin de mutualiser les moyens**, les coûts d'investissement et les innovations tout en soutenant et développant la Recherche fondamentale.
- **En vue de garantir la sécurité des personnels et la sûreté des usagers**.
- **Pour harmoniser par le haut les garanties sociales de l'ensemble des salariés du secteur** tout en responsabilisant les entreprises face à la notion d'intérêt général et notamment pour les salariés des entreprises sous-traitantes et prestataires.

## **ET CONCRÈTEMENT, COMMENT CELA SE PASSERA ?**

### **• Du côté des entreprises ?**

Structure administrative juridique indépendante, le pôle public de l'énergie rassemblera toutes les entreprises de la Branche des industries électrique et gazière, du secteur de l'énergie atomique et de celui des mines. Ainsi l'ensemble des acteurs industriels, publics comme privés, seront mobilisés et unis dans une même dynamique. Un cadre législatif sera élaboré afin de veiller à la cohérence et à la pertinence des principes de cette gestion commune. Des principes qui seront contrôlés par la société civile.

➤ **Une coopération interentreprises guidée par des critères de gestion de service public**, plutôt que par une concurrence aveugle et ravageuse pour nos emplois, nos garanties et plus largement notre société.

### **• Du côté des salariés ?**

La réappropriation ne sera pas uniquement publique... Elle sera aussi démocratique ! Ainsi les salariés, grâce à leur droit d'intervention au plus haut niveau décisionnel, joueront un rôle majeur dans les orientations stratégiques de leurs entreprises en particulier et du secteur en général. Les exigences de formations permettront, en outre, de garantir le savoir-faire des énergéticiens. En ce qui concerne les droits des travailleurs de l'énergie, prestataires comme intérimaires, sous-traitants comme salariés verront leurs garanties sociales harmonisées par le haut. Le statut de l'énergéticien évoluera avec l'introduction d'une notion plus universelle, le nouveau statut du travailleur salarié.

➤ **La stabilité des emplois et des compétences alliées à une intervention directe dans la gestion des entreprises**, plutôt que la précarisation du travail et le moins-disant social.

### **• Du côté des usagers et des citoyens ?**

Le pôle public de l'énergie assurera un service public de qualité à moindre coût, tout en favorisant l'implication de la société civile dans les stratégies énergétiques, grâce à des instances représentatives. Les droits à l'information et à la transparence seront indispensables afin que chaque citoyen puisse s'impliquer et participer, par le biais de ses représentants, aux choix en matière d'enjeux énergétiques de la nation.

➤ **Le principe d'égalité des citoyens devant le service public, la démocratie participative et la solidarité énergétique** plutôt que la précarité énergétique et la marchandisation de l'énergie.

- **Du côté des élus ?**

Le pôle public de l'énergie se déclinera au niveau régional afin que les élus locaux participent, aux côtés des salariés et des citoyens, au respect des principes guidant le pôle public de l'énergie, comme à la politique énergétique dans son ensemble.

➤ **La mise en place d'une réelle démocratie participative pesant sur la politique énergétique à tous les échelons, du local au national, pour l'égalité entre les territoires et l'intérêt général** plutôt que des décisions prises en faveur de quelques-uns.

- **Et au niveau de l'Europe ?**

Au niveau européen, le pôle public de l'énergie agira en concertation avec une instance d'orientation afin d'harmoniser, de coopérer et se concentrer sur des objectifs communs, comme le droit à l'énergie, la réduction des gaz à effet de serre ou encore la Recherche et le Développement.

➤ **Une coordination des politiques européennes et une harmonisation sociale**, plutôt qu'une concurrence économique et un dumping social.

## **QUELLES SONT LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE DU PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE ?**

La réappropriation publique des entreprises de l'énergie est possible, mais elle sera nécessairement progressive. Envisagé comme une nouvelle organisation du secteur, le pôle public de l'énergie n'est pas une simple propriété de ce secteur, mais une véritable appropriation sociale et une maîtrise publique par et pour la nation.

**Plusieurs étapes permettront de bâtir le pôle public de l'énergie :**

- **Dans un premier temps**, la question de la propriété devra être posée. Les changements de statuts seront étudiés et affinés.
- **Puis**, les principales entreprises du secteur, électricité, gaz, charbon, pétrole et Enr, passeront sous propriété publique tandis que les entreprises de moindre taille resteront privées.
- **Enfin**, l'ensemble des entreprises seront de propriété publique.

**Droit à l'énergie pour tous les usagers, démocratie participative et transparence, sécurisation énergétique du pays, réponse aux défis environnementaux, anticipation des besoins futurs, statut de tous les salariés du secteur, progrès social.**

**Cela vous semble trop beau pour être vrai ?**

Pourtant, ce n'est pas une utopie. Un autre choix pour le secteur de l'énergie est possible. Ce qui nous manque aujourd'hui ? Une volonté politique. Car si le contenu du pôle public de l'énergie sera décidé collectivement, il appartient aux représentants de la nation de trancher au moyen d'une loi, loi qui permettrait la mise en place immédiate et concrète de ce projet, certes ambitieux, mais surtout porteur de sens comme de justice sociale et riche en avenir.